

-
-

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de René DELATTRE

Secrétaire de la séance : Bruno DECOSTER

Présents : René DELATTRE, Delphine DUTAS, Bruno DECOSTER, Tatiana EVIN, Fabrice BASTIEN, Stéphane GRYGUS, Claudie RULENCE, Sylvain DERCOURT, Amandine MATTIOLI, Emeline PINTE

Représentés : Thomas BAUWIN représenté par Claudie RULENCE

Absents et excusés : Nicolas CARON

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 17 avril 2026

1/05.06.2026 : Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire rappelle que la date du 05 juin a été fixée pour toutes les communes du département en vue de l'élection des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il s'agit d'un scrutin majoritaire à deux tours. La commune de Miraumont doit élire trois délégués et trois suppléants; Après la mise en place du bureau électoral, et après avoir constaté le quorum atteint, il a procédé à l'élection des trois délégués :

étaient candidats :

- René DELATTRE, élu au 1er tour avec 11 voix
- Bruno DECOSTER, élu au 1er tour avec 11 voix
- Delphine DUTAS, élue au 1er tour avec 11 voix

Monsieur le Maire procède ensuite à l'élection des suppléants :

étaient candidats :

- Fabrice BASTIEN, élu au 1er tour avec 11 voix
 - Sylvain DERCOURT, élu au 1er tour avec 11 voix
 - Tatiana EVIN, élue au 1er tour avec 11 voix
- Les délégués et suppléants élus ont tous déclaré accepter le mandat.

Délibération : adoptée

2/05.06.2026 : Déclassement de la parcelle ZN26

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2111-1 et suivants,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,

- Considérant que la parcelle cadastrée ZN26, d'une superficie de 1ha56a00ca m², n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public communal,
- Considérant que la désaffectation est effective,
- Considérant qu'il est nécessaire de procéder à son déclassement afin de permettre sa vente à la société CELLAND

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : La parcelle cadastrée ZN26, située lieudit La Placette à Miraumont, est constatée comme désaffectée de tout usage public.

Article 2 : La parcelle est, en conséquence, **déclassée du domaine public communal** pour être intégrée au **domaine privé de la commune**.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission au contrôle de légalité.

Délibération : adoptée

3/05.06.2026 : Vente d'une partie de la parcelle ZN26 à la société CELLAND

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE souhaite acquérir une portion de la parcelle cadastrée section ZN Numéro 0026 située aux abords de la D74 La Placette, à MIRAUMONT (80300), pour une superficie d'environ 80 m², sur laquelle sont implantées leurs infrastructures de téléphonie, moyennant le prix de 13200 € net (avec toutes servitudes utiles pour y accéder et pour alimenter la parcelle).

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

ACCEPTE la vente de la portion de la parcelle section ZN numéro 0026, d'une surface d'environ 80 m² moyennant le prix de 13200€ NET avec la constitution de toutes servitudes d'accès et de tréfonds utiles ; au profit de la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT France.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes se référant à ladite vente.

Délibération : adoptée (1 abstention M. Grygus)

4/05.06.2026 : Désignation des délégués du Conseil municipal au Comité de l'Association Foncière de Remembrement de Miraumont

Monsieur le Maire indique que suite aux élections municipales, il convient de former une nouvelle assemblée délibérante pour l'Association Foncière de Remembrement de Miraumont comprenant neuf personnes, la chambre d'agriculture devant proposer quatre personnes, la commune devant nommer quatre délégués parmi les conseillers municipaux et les propriétaires fonciers, le Maire étant membre d'office.

Le Conseil municipal, après délibération, propose les personnes suivantes :

- Jérôme CARON
- Didier VERDEZ
- Pierre VANSUYT

-Thomas BAUWIN

Délibération : adoptée

5/05.06.2026 : Décisions modificatives du budget primitif 2026

*Monsieur le Maire indique qu'une anomalie budgétaire a été détectée par le service de gestion comptable d'Albert. Il s'agit, en recettes d'investissement, des articles 13912 (pour 43338€) et 1641 (pour 10000€) qui ont été enregistrés en opération d'ordre au lieu d'être en opération réelle, ce qui crée un déséquilibre entre les chapitres 040 et 042. Il convient donc de modifier le budget et mettre les comptes 040 et 042 à zéro, de la façon suivante :

-article 13912, 040 : -43338.00€

-article 1312, réelle : +43338.00€

-article 1641, 040 : -100000.00€

-article 1641, réelle : +100000.00€

Le Conseil municipal, après délibération, accepte cette décision modificative du budget primitif 2026.

*Monsieur le Maire indique qu'il convient de prévoir des crédits au compte 165, afin de mandater le remboursement de la caution de Madame Catherine Rotier, suite à son décès. Il propose la décision modificative du budget suivante :

+250€ au compte 165 en dépenses d'investissement

+250€ au compte 165 en recettes d'investissement

Délibération : adoptée

6/05.06.2026 : Proposition de transaction amiable du litige entre la Commune de Miraumont et la Communauté de communes du Pays du Coquelicot

Monsieur le Maire lit au Conseil municipal le message qu'il a envoyé le 22 mai 2026 aux membres du bureau communautaire du Pays du Coquelicot :

"Mesdames, Messieurs,

Un entretien au téléphone entre Franck, président de la Com. de Com. et Maître Adrien FY-BEAUMONT, avocat de notre commune, a laissé l'espoir de régler le litige qui existe entre notre commune et la Com. de Com., litige qui porte sur les demandes de fonds de concours faites entre 2021 et 2023 par notre collectivité et qui n'ont jamais été mises à l'ordre du jour des réunions du Conseil communautaire.

J'ai remis en mains propres à Franck une copie du dossier adressé à Monsieur le Préfet en septembre 2025, en lien avec ce dossier. Il comporte un certain nombre de pièces relatant l'historique de cette affaire qui dure depuis 5 ans. La lecture de ces documents vous permettra de connaître toutes les péripéties que nous avons connues pendant ces 5 années.

D'autres communes sont concernées mais je ne peux pas m'immiscer dans des affaires communales qui ne sont pas les miennes.

La transaction amiable, si transaction il y a, porte surtout sur la résolution définitive de ce litige avant la fin du mois de juin 2026. nous pensons avoir été très patients et comptons sur la franchise, la transparence et la bonne foi du nouveau bureau communautaire pour mettre un point final à cette affaire.

L'avocat de notre commune et moi-même sommes à votre disposition pour vous apporter de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes amicales salutations."

Le Conseil municipal approuve ce message et souhaite que la proposition de transaction amiable du litige entre la Commune de Miraumont et la Communauté de communes du pays du Coquelicot soit portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion. Le dossier remis à Monsieur le Président, copie d'un courrier adressé à Monsieur le Préfet de la Somme en septembre 2025, retraçant l'historique de cette affaire, pièces justificatives à l'appui, devrait permettre aux délégués communautaires de se faire une opinion sur le sujet et de se déterminer en connaissance de cause.

Délibération : adoptée

Point sur les préparatifs des festivités des 13 et 14 juillet 2026

Les adjoints en charge des préparatifs indiquent que tout est prêt. Cependant la transaction avec la Communauté de communes étant incertaine à ce jour, ils proposent de ne rien valider pour le moment. Il convient d'abord de regarder de plus près les finances de la commune pour savoir si les festivités sont réalisables sans grever le budget. Plusieurs cas de figure sont présentés : faire les deux jours comme d'habitude en restreignant l'enveloppe ; ne faire qu'un jour sur les deux ou ne rien faire du tout. La préférence allant sur le maintien du 14 juillet (cérémonie et repas). Monsieur Dercourt souhaite quant à lui que la retraite aux flambeaux soit maintenue, même sans feu d'artifice, la dépense étant minime. La décision sera prise en fin de mois.

Point sur le projet d'extension de la maison médicale communale

Monsieur le Maire indique que les travaux d'extension tels qu'ils avaient été projetés fin 2025 ne pourront pas être menés sans l'obtention de subventions. Or l'octroi de l'une des subventions et non la moindre était conditionnée à la labellisation de la maison médicale en MSP, mais tous les professionnels de santé ne sont pas d'accord pour le moment pour demander cette labellisation. Dans l'attente, Monsieur le Maire rappelle qu'un immeuble appartenant à la commune est vacant et pourrait être rénové pour créer des cabinets médicaux, le souci étant que ce local n'est pas mitoyen de la maison médical existante.

Communications diverses

*Monsieur Thomas Bauwin, par le biais de Monsieur le Maire indique qu'il serait tout à fait possible de créer un nouveau parking, en épis, rue Catherine de Paris. Il a aussi indiqué qu'il souhaitait que l'on travaille à l'installation d'un dépôt de pain ou un casier comme ça se fait à Hébuterne car le Proxi n'est pas ouvert assez tôt le matin.

*Mme Dutas demande si la mairie a des nouvelles de la friterie qui souhaitait venir une semaine sur deux. Monsieur le Maire répond que la personne avait pris rendez-vous pour se présenter en mairie mais n'est pas venue.

*Monsieur Bastien indique qu'il faut agir contre le Proxi qui ne paie pas ses loyers. Monsieur le Maire se rapprochera d'un avocat pour connaître la démarche à suivre. Dans un premier temps un recommandé lui sera envoyé.

René DELATTRE
Président de séance



Bruno DECOSTER
Secrétaire de séance

